

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération montoise 2007-2009

Convention Cadre

Sommaire

	Pages
Sommaire	1
Préambule	1
1	2
L'objet du CUCS et la méthode d'élaboration	2
1 - Les objectifs du CUCS et les quartiers prioritaires	3
2 - La démarche et les orientations méthodologiques	6
2	8
Le projet urbain de cohésion sociale	8
Les orientations stratégiques et l'architecture du projet urbain de cohésion sociale	9
1e orientation : 10	
Reconnaître et prendre en compte les quartiers prioritaires	10
1.L'habitat	10
2.Les déplacements et les transports	11
3.Marchés publics de construction / entretien / gestion d'espaces publics et d'équipements	12
2e orientation 13	
Rechercher la cohérence des politiques menées sur les trois quartiers dans une perspective de qualité et d'équité	13
1.Education, culture et citoyenneté	13
2.Accès à l'emploi	14
3.Santé et accès aux soins	15
3e orientation 16	
Mettre en œuvre des projets territoriaux répondant aux enjeux sociaux et urbains propres à chaque quartier,	16
1.Peyrouat - Fabre - Rond	16
2.La Moustey	23
3.Majouraou	28
3	31
Le dispositif de conduite	31
1 - Les instances de pilotage	32
le Comité de Pilotage	32
La Direction de projet	33
Le Comité technique	34
Le Conseil Local du CUCS	35
2 - Le suivi-évaluation	35
Signatures des partenaires	35

Glossaire

Préambule

Le présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), conclu entre l'Etat, l'ACSE, les Villes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont, la Communauté d'Agglomération du Marsan, le Conseil Général des Landes, l'Office Départemental HLM et la Caisse d'Allocations Familiales, constitue le cadre de mise en œuvre du projet local de développement social et urbain en faveur des quartiers en difficultés.

Il succède au Contrat de Ville 2000-2006 qui constitue le socle sur lequel a été élaborée cette nouvelle contractualisation tirant parti de cette expérience précédente et des enseignements issus de la démarche d'évaluation / diagnostic.

Il est conclu pour la période 2007-2009 et pourra faire l'objet d'une reconduction pour une nouvelle période triennale 2010-2012.

A travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui se compose,

- d'une Convention Cadre, objet du présent document,*
- d'un Programme d'Action, objet d'un deuxième document,*

l'ensemble des partenaires signataires s'engagent à œuvrer dans le sens des objectifs retenus et à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite des programmes d'actions qui s'y rapporteront.

1

L'objet du CUCS et la méthode d'élaboration

1 - Les objectifs du CUCS et les quartiers prioritaires

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), institués par le Comité Interministériel des Villes et du développement urbain (CIV) et déclinés dans la circulaire du 24 mai 2006, entrent en vigueur en 2007 pour une durée de 3 ans (2007-2009), reconductible (2010-2012).

Ils constituent le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficultés, reconnus comme prioritaires.

Sur l'agglomération montoise, **trois quartiers sont prioritaires**, en regard de l'indice de risque d'exclusion des îlots des Iris en difficultés (taux de chômage x taux des moins de 25 ans x taux de non diplômés RP1999) :

- la **ZUS du Peyrouat**, élargie à Fabre et au Rond sur Mont-de-Marsan, classée en **Priorité 1**,
- le **quartier Majouraou** sur Mont-de-Marsan, classée en **Priorité 2**,
- la **ZUS de La Moustey**, élargie à l'ouest sur Saint Pierre du Mont, classée en **Priorité 1**.

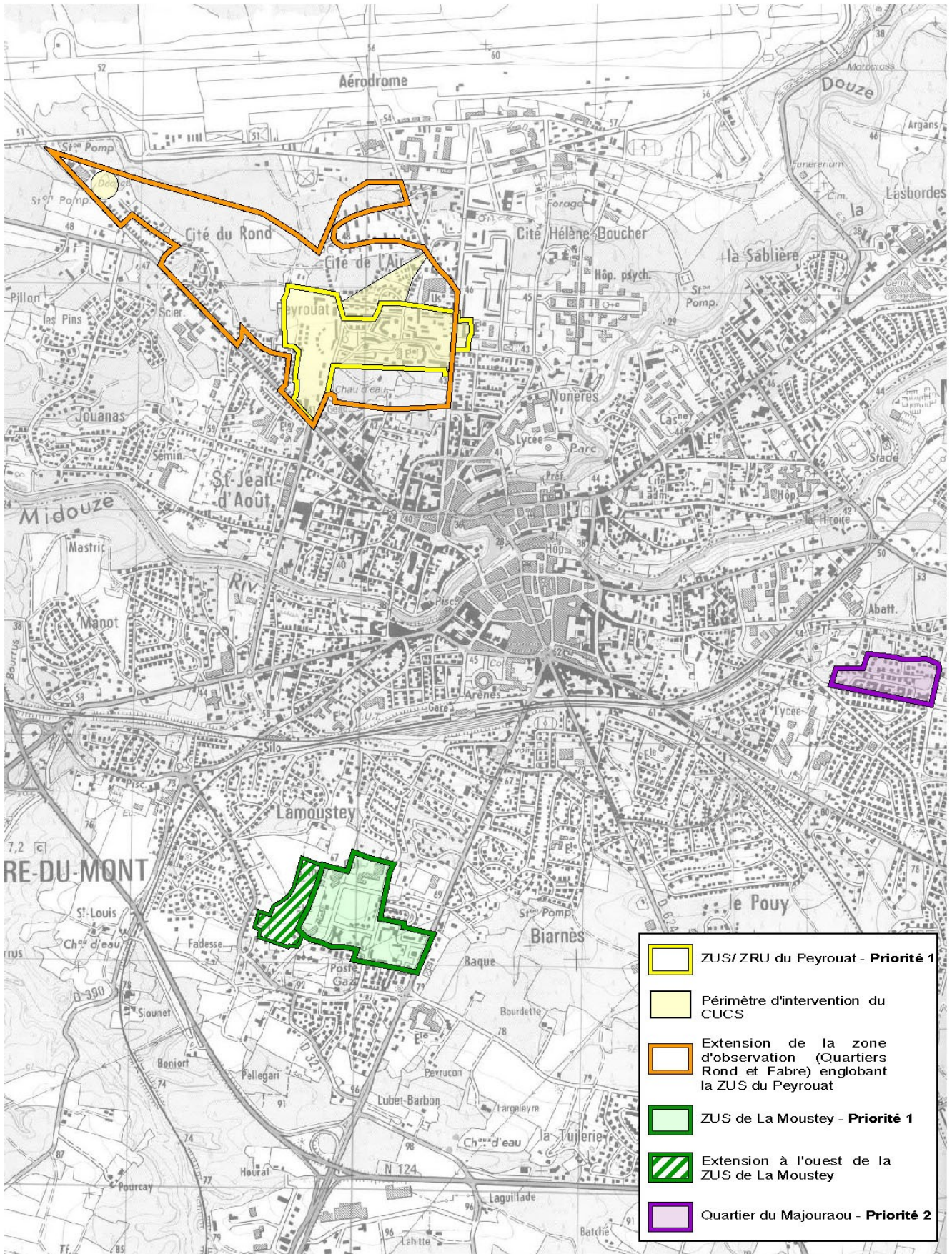
Conformément à la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine, le CUCS a pour objectifs :

- de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement,
- de viser une meilleure intégration de ces quartiers dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération,
- d'améliorer la vie quotidienne des habitants,
- de favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Cinq champs prioritaires pour l'Etat ont été définis lors du Comité Interministériel à la Ville du 9 mars 2006 :

- **habitat et cadre de vie,**
- **accès à l'emploi et développement économique,**
- **réussite éducative,**
- **santé,**
- **citoyenneté et prévention de la délinquance.**

Périmètres des différents quartiers pris en compte dans le CUCS



0 125 200 500 m



Le CUCS se doit en outre de prendre en considération les politiques structurelles développées à l'échelle de la commune ou de l'agglomération, influant sur la situation des quartiers (habitat et peuplement, emploi et développement économique, transports, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale).

Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire et concourant aux objectifs prioritaires fixés et prolonge le projet de rénovation urbaine pour en consolider les effets positifs et enclencher un processus de dynamique sociale individuelle et collective, prenant appui sur la mutation physique du quartier.

Cette nouvelle contractualisation s'inscrit dans un contexte local en évolution avec, en particulier :

- la transformation en 2002 de la Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération dotée de la compétence Politique de la Ville. L'intérêt communautaire est défini comme suit :
 - concernant la participation aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, l'intérêt communautaire s'applique au Fonds d'aide aux jeunes et au chantier d'insertion du Marsan,
 - concernant la participation aux dispositifs locaux pour la prévention de la délinquance et soutien aux dispositifs locaux dans ce domaine, l'intérêt communautaire précise que ces dispositifs seront définis par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui sera signé par la Communauté.
- le projet de Rénovation Urbaine sur le quartier Nord Peyrouat, qui va faire l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU),
- la signature en 2006 par de la Charte Territoriale de Cohésion Sociale entre l'Etat et la Ville de Mont de Marsan.

2 - La démarche et les orientations méthodologiques

■ L'évaluation - Diagnostic

La démarche mise en œuvre pour la préparation du CUCS s'appuie sur une réflexion concertée d'évaluation-diagnostic, conduite entre Décembre 2006 et Mars 2007 avec l'assistance d'un consultant extérieur.

Dans le prolongement de la dynamique partenariale amorcée lors de l'élaboration du Contrat de Ville, le parti pris méthodologique a volontairement privilégié la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux impliqués directement ou indirectement dans la Politique de la Ville :

- l'Etat à travers les différents services déconcentrés,
- les collectivités, élus et services impliqués,
- les opérateurs des actions financées au titre du Contrat de Ville,
- les institutions et associations intervenant sur les quartiers ou auprès de leurs habitants.

Les grandes étapes de la réflexion ont été les suivantes :

- réalisation d'un état des lieux des actions et financements engagés au cours des 6 ans du Contrat de Ville,
- consultation de l'ensemble des acteurs (une soixantaine par le biais d'une grille de questionnaire destinée à les guider dans la construction d'un point de vue argumenté sur l'évaluation du Contrat de Ville et le diagnostic sur les 3 quartiers prioritaires,
- organisation d'un séminaire d'une journée mi-janvier 2007, réunissant une quarantaine de participants à l'occasion duquel ont pu être confrontés les points de vue et discuté le premier bilan proposé par l'équipe d'étude et issu de l'exploitation des grilles,
- recueil de données et entretiens complémentaires en vue de vérifier, approfondir et quantifier les éléments de diagnostic et d'évaluation,
- formulation du point de vue de l'Etat à travers le croisement des contributions des différents services (diagnostic et priorités), début mai.

■ La construction du projet urbain de cohésion sociale

La construction du projet urbain de cohésion sociale est le fruit d'une démarche itérative entre l'équipe d'étude et les partenaires :

- préfiguration du projet urbain de cohésion sociale, adossé sur l'évaluation-diagnostic par l'équipe d'étude et l'équipe de projet, en vue d'une présentation et discussion dans le cadre du Comité de Pilotage,
- diffusion à l'ensemble des partenaires du document de travail en vue d'une validation ou d'un ajustement des analyses et orientations,
- synthèse des observations par l'équipe d'étude et mise en forme du projet de convention destiné aux différentes assemblées délibérantes.

■ La mise au point de programmes d'action

Le projet urbain de cohésion sociale présenté ci-après constitue le cadre stratégique du CUCS, qui sera décliné dans la phase suivante sous la forme d'un programme d'actions pluriannuel comportant :

- des objectifs précis et évaluables,
- les engagements de chaque partenaire dans le cadre de la politique de droit commun,
- les modalités de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi des programmes d'actions définis.

D'ores et déjà, quelques perspectives d'action (non exhaustives) sont indiquées et vont faire l'objet d'un travail d'approfondissement, de définition et de phasage.

2

Le projet urbain de cohésion sociale

Les orientations stratégiques et l'architecture du projet urbain de cohésion sociale

En regard des résultats de la démarche d'évaluation-diagnostic et des problématiques sociales et urbaines identifiées, et conformément aux orientations de la circulaire du 24 mai 2006, le projet urbain de cohésion sociale s'articule sur 3 axes correspondant à des territoires de compétences indissociables pour infléchir les processus de ségrégation sociale et urbaine qui persistent :

Reconnaître et prendre en compte **les quartiers prioritaires dans les politiques territoriales structurantes de l'agglomération.**

Rechercher **la cohérence des politiques menées sur les trois quartiers** dans une perspective de qualité et d'équité.

Mettre en œuvre **des projets territoriaux répondant aux enjeux sociaux et urbains propres à chaque quartier**, consolidant les objectifs et principes d'intervention acquis du Contrat de Ville.

Ces trois axes font l'objet d'une

déclinaison articulant les thématiques pertinentes en regard de l'évaluation-diagnostic pour :

- peser sur les dynamiques qui conditionnent l'intégration des quartiers et de leurs habitants dans la ville et l'agglomération,
- apporter des réponses de proximité contribuant à l'amélioration de la vie quotidienne et la promotion de l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires.

La lutte contre les discriminations constitue un objectif transversal du projet urbain de cohésion sociale.

1^e orientation :

Reconnaître et prendre en compte les quartiers prioritaires dans les politiques territoriales structurantes de l'agglomération

La prise en compte des enjeux relatifs à l'évolution des quartiers prioritaires dans le cadre des politiques structurelles de compétence communale et intercommunale interpelle plusieurs domaines d'activités et de compétences.

1. L'habitat

Evaluation / Diagnostic :

- enjeu majeur du Contrat de Ville 2000-2006, la définition et la mise en œuvre d'une Politique de l'Habitat à l'échelle de l'agglomération, pour permettre de relancer la mobilité résidentielle et de créer les conditions d'une requalification durable du Peyrouat et de La Moustey, constituent un chantier ouvert en 2002 à travers :
 - la mise en place du dispositif Prévention-Insertion par le Logement (PIL) destiné à la recherche d'habitat adapté pour les ménages les plus en difficultés,
 - la création d'un poste de Chargé de mission Habitat porté par la CAM et la réalisation d'une étude Habitat,
 ... chantier qui n'a pas été mené à son terme : absence de PLH, objectifs de production de 250 logements par an non tenus.
- des avancées sont à souligner depuis 2005, avec la mise au point du Projet de Rénovation Urbaine du Peyrouat (en cours de négociation avec l'ANRU) et la relance récente de la production de logements sociaux (300 logements réalisés ou projetés). Néanmoins, cette production ne saurait suffire à combler le déficit qui, depuis 2003, continue de se creuser.

Objectifs :

Prendre en compte les enjeux relatifs à l'évolution des quartiers prioritaires dans le cadre du PLH dont l'étude doit être engagée en 2007 :

- le développement de l'offre en logements conventionnés (production neuve et intervention sur le parc existant) nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de peuplement visant à accompagner le projet de Rénovation Urbaine du Peyrouat et à prévenir l'aggravation du processus de spécialisation de La Moustey dans l'accueil des plus démunis et des plus captifs,
- l'organisation des réponses aux besoins spécifiques (en termes d'habitat adapté / hébergement / accompagnement) nécessaire au relogement des ménages dont le mode de vie n'est pas compatible avec l'habitat social banalisé (gens du voyage sédentarisés présents sur les 3 quartiers prioritaires, ménages en grande difficulté, ...).

Perspectives d'actions : Mise en place, par la CAM, d'un Comité Technique PLH chargé du suivi de l'étude, associant la Direction de projet.

2. Les déplacements et les transports

Evaluation / Diagnostic :

- des problèmes de mobilité qui constituent des freins en matière d'insertion (accès à l'emploi, accès à la formation, accès aux loisirs, ...) avec pour corollaire un taux de ménages sans voiture nettement plus élevé sur les quartiers de La Moustey (32,7 %) et du Peyrouat (27,9 %) que sur les communes de Saint-Pierre-du-Mont (10,7 %) et de Mont-de-Marsan (15,3 %),
- une absence de liaison directe en transports en commun entre La Moustey et le centre de Saint-Pierre-du-Mont qui renforce au plan symbolique la coupure socio-urbaine entre le quartier et le cœur de la ville, et complique l'accès aux équipements et services communaux,
- des besoins nouveaux en matière de transports en commun qui vont apparaître avec la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine du Peyrouat et la reconstruction du parc démoli sur plusieurs sites, dont la desserte en transports en commun n'est pas toujours assurée aujourd'hui.

Objectifs :

Prendre en compte les besoins actuels et futurs dans le cadre des réflexions menées par la CAM sur la reconfiguration de la desserte en transports en commun :

- desserte des futurs sites de reconstruction dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du Peyrouat,
- liaison La Moustey - cœur de ville de Saint Pierre du Mont,
- desserte des zones d'emploi en réponse aux problèmes de mobilité des publics jeunes et/ou les plus défavorisés,
- accessibilité (desserte / horaires) aux équipements ou événements culturels d'intérêts communaux et intercommunaux pour les publics des quartiers.

Perspectives d'actions :

- *Mise en forme, par la Direction de projet, d'une analyse des besoins.*
- *Participation de la Direction de projet aux instances de réflexion et de suivi de la politique de déplacement de la CAM.*

3. Marchés publics de construction / entretien / gestion d'espaces publics et d'équipements

Evaluation / Diagnostic :

- des structures d'insertion qui constituent les principaux pourvoyeurs d'activité, en grande partie liée à la commande publique susceptible de favoriser leur développement (extension des marchés) ou de les fragiliser (mises en concurrence),
- des expériences de développement de nouveaux supports d'activité favorisant la construction de parcours d'insertion socio-professionnelle, qui restent limités en regard des problématiques d'accès à l'emploi des publics des quartiers : chantier d'insertion de Menasse, clause d'insertion sur le chantier de la prison,
- des dispositions légales pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés qui demeurent peu utilisées avec pour corollaire un potentiel d'activité lié aux marchés publics mal repéré.

Objectifs :

Prendre appui sur les marchés publics pour développer l'offre d'insertion par l'activité économique :

- mettre en œuvre la clause d'insertion sociale dans les marchés publics lancés par l'Etat et les collectivités (Communes, CAM, Conseil Général, OPDHLM et autres bailleurs),
- développer les marchés confiés aux structures d'insertion et/ou l'embauche de publics des quartiers (mobilisant les dispositifs de droit commun dont ils bénéficient) pour l'entretien et la gestion des espaces et équipements publics.

Perspectives d'actions :

- *Mise en place d'un dispositif de suivi des marchés publics en vue de repérer le potentiel d'activité, impliquant les services des collectivités.*
- *Signature d'une charte formalisant les engagements des partenaires.*

2^e orientation

Rechercher la cohérence des politiques menées sur les trois quartiers dans une perspective de qualité et d'équité

1. Education, culture et citoyenneté

Evaluation / Diagnostic :

- un investissement important du champ développement culturel et éducation à la citoyenneté, avec la construction de partenariats entre opérateurs culturels, locaux ou extérieurs, et les acteurs de quartier (démarche structurée et ancienne sur Mont-de-Marsan, plus récente sur Saint-Pierre-du-Mont),
- des collaborations ou échanges interquartiers permettant de mutualiser les réflexions, expériences, outils, savoir-faire qui restent peu développés,
- des principes d'intervention parfois différents sur des actions comparables (ex : participation financière des familles), qui contribuent à la perte de sens pour les populations et pourraient déboucher sur des situations de concurrence entre actions, structures ou territoires.

Objectifs :

Harmoniser les objectifs et principes d'intervention en matière de politique éducative et d'éducation à la citoyenneté, notamment en direction des jeunes.

Perspectives d'actions :

Mise en place d'une formation / action assurée par la Direction de projet (avec ou sans appui méthodologique extérieur) associant les acteurs impliqués sur les trois quartiers.

2. Accès à l'emploi

Evaluation / Diagnostic :

- des actions qui ont participé à l'élargissement et la globalisation de la réflexion sur l'activité et l'emploi, et à la prise en compte des parcours d'insertion dans ses multiples dimensions (alphabétisation, santé, ...), mobilisant divers partenaires (COS, CODES, La Source, la Mission Locale, ...) autour des acteurs de quartier,
- un soutien aux structures d'insertion présentes sur les deux quartiers, qui s'opère de manière différenciée par l'octroi d'aides financières, sans réflexion partagée par les partenaires (hors le cadre du CDIAE) sur le projet des structures et les conditions de leur maintien et de leur développement,
- des outils, des acteurs, des initiatives qui ont permis de progresser, mais un défaut de coordination pour permettre un maillage des parcours d'insertion, la mobilisation des réponses possibles (formation, emplois aidés, ...), une évaluation des besoins (qui demeurent difficiles à quantifier) et de l'impact des actions menées.

Objectifs :

Coordonner et mettre en cohérence les actions en faveur de l'accès à l'emploi portées par les différents partenaires (DDTEFP, ANPE, Communes, Conseil Général, Mission Locale, ...) en vue :

- d'optimiser l'analyse des besoins, la mobilisation des réponses en matière d'insertion et le suivi des actions,
- de définir et mettre en œuvre une politique de soutien aux structures d'insertion (objectifs, moyens).

Perspectives d'actions :

Mise en place d'un poste de Chargé de mission Insertion sociale et économique chargé de :

- *coordonner les actions sur les quartiers prioritaires et le dispositif et l'équipe de repérage et de suivi des publics en ZUS et les actions mises en œuvre dans le cadre du PRU,*
- *rechercher et mettre en place de nouveaux supports d'activité d'insertion (clause insertion, chantier insertion, ...) assurant l'interface entre les entreprises et les maîtres d'ouvrage.*

La Communauté d'Agglomération pourra constituer la structure porteuse, en cohérence avec l'intérêt communautaire défini dans le cadre de sa compétence obligatoire Politique de la Ville.

3. Santé et accès aux soins

Evaluation / Diagnostic :

- une prise en compte des problématiques de mal être et de souffrance psychique, objectif du Contrat de Ville 2000-2006 à travers la constitution du réseau Souffrance psychosociale animé par le CODES qui s'est progressivement structuré et élargi (fusion avec le réseau Santé-Précarité),
- un travail en réseau qui a permis un renouvellement des pratiques et un soutien aux professionnels à travers l'approche partagée et multidimensionnelle de situations de souffrance complexes des populations précarisées,
- un risque d'essoufflement (lourdeur du dispositif, rapports institutionnels, difficultés de mobilisation du milieu médical, ...) et de distanciation progressive par rapport au Contrat de Ville (dispositif d'animation et de pilotage indépendant) et aux quartiers : peu d'actions directes (2 ateliers santé par quartier en 2006), absence de diagnostic territorial permettant de repérer les problématiques spécifiques sur les quartiers.

Objectifs :

Réorienter les actions en faveur de la santé sur les problématiques des quartiers prioritaires.

Perspectives d'actions :

- *Poursuite des actions santé dans le cadre de la construction des parcours d'insertion.*
- *Construction d'un diagnostic santé sur les quartiers permettant de mieux cibler les actions et d'évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un Atelier Santé Ville (ASV).*

3^e orientation

Mettre en œuvre des projets territoriaux répondant aux enjeux sociaux et urbains propres à chaque quartier, consolidant les principes d'intervention acquis du Contrat de Ville

A travers la dynamique impulsée par le Contrat de Ville, les acteurs locaux ont consolidé une culture commune et quelques principes partagés qui devront être reconduits et renforcés dans le cadre du présent Contrat, sur les projets territoriaux des trois quartiers :

- rechercher l'ouverture des quartiers sur le reste de la ville et la mixité des publics,
- placer les habitants en position d'acteurs dans les projets qui concernent leur devenir individuel et collectif,
- privilégier l'approche individualisée des problématiques d'insertion en prenant en compte la personne dans sa globalité et sa singularité (son origine, son histoire, sa culture, son âge, son sexe, ...).

1. Peyrouat - Fabre - Rond

Evaluation / Diagnostic :

■ Le contexte socio-urbain :

- un quartier composite qui comprend plusieurs entités distinctes :
 - la ZUS du Peyrouat – 2.147 habitants, 512 logements sociaux – concentre 1/3 du parc social de la ville et 1/4 de celui de la CAM,
 - Fabre : 189 logements sociaux (dont 173 individuels),
 - le Camp du Rond : une quarantaine de familles manouches sédentarisées installées sur un terrain inconstructible, dans des conditions d'habitat qui ne peuvent plus répondre aux normes de confort et de sécurité ni aux aspirations des familles.
- des indicateurs sociaux issus du tableau de bord régional de la Politique de la Ville qui révèlent sur la zone d'observation Peyrouat-Rond une aggravation des problèmes de pauvreté et de précarité, ainsi qu'un creusement des écarts avec le reste de la ville, tout en confirmant le processus de spécialisation de ce quartier dans l'accueil des ménages les plus captifs et les plus défavorisés,

Profil des ménages	Peyrouat - Rond	Commune
% familles monoparentales	28,5 %	16,4 %
Emploi :		
Part des chômeurs longue durée en 2004	33,1 %	30 %
Part des demandeurs d'emploi catégorie 1 de nationalité étrangère	27,6 %	9 %
dont femmes de plus de 25 ans	34 %	38 %
Revenus :		
% allocataires à bas revenus (seuil 2004 = 735 €)	64 %	40 %
% dépendants à 100% des prestations	37,7 %	22 %
Bénéficiaires du RMI	34,7 %	12,7 %

- un quartier en devenir dont le projet de Rénovation Urbaine (en cours de négociation avec l'ANRU) prévoit notamment :
 - une recomposition complète du Peyrouat ancien avec la démolition de 410 logements (barres et tour),
 - un relogement progressif des familles du Camp du Rond, avec mise en place d'une MOUS Relogement,
 - des opérations d'aménagements, d'équipements et de logements destinés à désenclaver le quartier et transformer son rapport au reste de la ville, tant dans les pratiques que les représentations.
- Le cadre de vie : gestion urbaine de proximité et tranquillité publique

Des avancées en termes de structuration du partenariat et de mobilisation des habitants :

- l'organisation de la veille sur le quartier et le renforcement du partenariat avec l'ensemble des acteurs de quartier (notamment l'OPDHLM et la Police) à travers la conjugaison de différentes actions : les réunions hebdomadaires du mardi, l'état des lieux régulier des cages d'escalier, le tableau de bord de l'occupation sociale, la mise en place de pré-commissions d'attribution,
- la mise en place d'actions autour de l'éducation à la citoyenneté et la préservation du cadre de vie, prenant appui sur l'école et la mobilisation des habitants dans le cadre du projet "Vivre ensemble dans la diversité", la réalisation du diagnostic partagé GUP, la démarche participative et les réalisations concrètes sur lesquelles elle a débouché (aménagement de la sortie d'école, rond-point, plantations, ...),
- l'amélioration récente des modes d'intervention de l'Office sur le quartier : mise en place d'un gardien et d'un nouvel agent d'entretien, assurant une présence et une meilleure réactivité par rapport aux dégradations et doléances des locataires, expérimentation de nouveaux modes d'intervention pour le traitement des blattes en collaboration avec les animateurs-médiateurs et l'association Bois et Services chargée de l'entretien des cages d'escalier,
- la mise en place d'actions en faveur de l'amélioration de la prévention et de la lutte contre le sentiment d'insécurité et d'impunité : dépôts de plainte systématiques de l'Office et de la Ville après dégradations, prise en compte des problèmes liés à l'usage de la drogue par la mise en place du traitement substitutif des infractions et d'un soutien à la parentalité (PAPRIQA).

Et une avancée notable à rappeler : l'élaboration du projet de Rénovation Urbaine, en lien avec les acteurs de quartier (séminaires PAARU), qui ouvre de nouvelles perspectives pour un quartier, des habitants et des acteurs qui arrivaient "à bout de souffle".

Des limites qui tiennent principalement à la non concrétisation des projets et des engagements et ses conséquences sur le climat social :

- l'absence d'engagement et de décision qui fragilise la dynamique participative et favorise la démobilisation des acteurs et des habitants : démarche GUP suspendue, délais d'instruction de l'ANRU,
- la dégradation continue des conditions d'habitat et l'usure des salariés d'ABS pour continuer à "tenir" le quartier, à donner du sens à leur travail, face à la non réalisation des travaux d'attente et au non respect des espaces collectifs par les locataires (interprété par les salariés comme un non respect de leur travail),
- la persistance du sentiment d'injustice et d'impunité : banalisation de la consommation de drogue, peu de dépôts de plaintes par peur des représailles ou sentiment qu'elles ne seront pas prises en compte. Sont mis en cause : la distance des services de police depuis la disparition de "la Police de Proximité", l'absence de projet propre au quartier en matière d'aide aux victimes (l'ADAVEM ayant,

dans son mode d'intervention actuel, un impact extrêmement faible sur le quartier : 2 personnes reçues en 2006).

■ Prévention et insertion des personnes en voie de marginalisation

Des avancées en termes de structuration du travail en réseau et du partage des objectifs et principes d'intervention :

- un partenariat⁽¹⁾ large et cohérent autour de la veille éducative et l'éducation à la citoyenneté, qui a permis :
 - une ouverture de l'école sur le quartier et les parents, avec des effets positifs sur le comportement des enfants dans et hors l'école, l'investissement par les parents de l'école et de leur rôle d'éducateurs (à travers le PARI, le projet "Vivre ensemble dans la diversité", ...),
 - la mobilisation des acteurs de quartier autour de l'école pour une approche globale et partenariale de la famille : mise en commun des informations, incitation des familles à la scolarisation, suivi de l'absentéisme (dont on observe la baisse pour se situer dans la moyenne départementale), mise en place de la médiation collège-familles (qui a permis un rapprochement parents-collège et une meilleure compréhension réciproque),
 - l'action en direction des adolescents avec la mise en place de projets ados par les animateurs, désormais repérés comme interlocuteurs de ce public.

La mise en place de l'Equipe de Réussite Educative en 2006 s'inscrit dans le prolongement de cette dynamique.

- une démarche ouverte sur des partenaires extérieurs contribuant au renouvellement des pratiques des acteurs.

Diverses expériences vont dans ce sens : soutien méthodologique du CLAP Sud-Ouest dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche participative, intervention d'ALIFS dans le cadre des actions sur la mémoire du quartier, séminaires PAARU dans le cadre de l'élaboration du projet de Rénovation Urbaine, actions culturelles prenant appui sur les résidences d'artistes, formation des acteurs sur la manière d'aborder l'illettrisme avec le CLAP, ...

Ces différentes démarches ont vraisemblablement contribué à consolider le partage d'un principe d'intervention qui semble aujourd'hui acquis : la co-production qui replace la personne en position d'acteur au côté des intervenants.

- l'élargissement de la réponse Insertion et la prise en compte des problématiques individuelles et familiales dans la co-construction des parcours, et ce à travers la mise en place d'actions sur différents thèmes :
 - la santé : 2 ateliers santé animés par le CODES auprès des salariés d'ABS (expérience limitée mais positive pour les habitants),
 - les loisirs : ateliers d'insertion loisirs,
 - l'illettrisme : ateliers proposés aux salariés d'ABS.

Et, depuis peu (début 2006), la mise en place sur le quartier d'un accueil multipartenarial associant, dans un même lieu, les permanences de la Mission Locale, le Point Info RMI, AIREL, CIDF, ...

De manière générale, les actions qui ont pu être engagées sur le quartier entre 2000 et 2006 se caractérisent par :

- leur inscription dans la durée et la continuité des opérateurs et partenaires impliqués,
- la recherche d'une cohérence des interventions des différents acteurs.

⁽¹⁾ Ecole - animateurs médiateurs - ABS - CLSH - AMAC - ...

Des limites qui concernent principalement l'insertion et l'accès à l'activité et à l'emploi des plus en difficultés :

- des difficultés d'inscription de certains publics dans une dynamique de parcours avec différents freins pouvant se conjuguer :
 - les difficultés à se projeter dans un avenir professionnel, le contrat au sein d'une structure d'insertion apportant avant tout une réponse économique, la référence à la notion de parcours se trouvant en décalage par rapport aux références de certains publics (les plus précarisés, les personnes du Rond notamment),
 - les difficultés périphériques de différentes natures : illettrisme, fragilité psychologique, sous-qualification et problèmes de mobilité qui constituent un frein majeur pour accéder à un emploi, notamment au sortir d'un contrat aidé dans le quartier (ABS, Landes Partage).

Ces difficultés ont pour corollaire un public qui devient captif des structures d'insertion de proximité, investies comme des agences de travail temporaire avec un renouvellement important des demandes (sur ABS en particulier).

- un ancrage insuffisant de certains dispositifs dans les quartiers :
 - le réseau souffrance psychosociale, dont l'action auprès des publics reste limitée, les questions de construction, organisation, mobilisation des professionnels ayant jusqu'alors prédominé,
 - le repérage des jeunes en ZUS qui reste à conforter pour permettre un véritable suivi des situations (décrochage, radiation par l'ANPE) et pas seulement une offre de service dans un contexte où les réponses s'avèrent souvent en décalage par rapport aux demandes.

objectif 1 :

Poursuivre et conforter les projets éducatifs engagés,

à l'échelle des trois sous-quartiers :

- poursuite de la mise en œuvre du PRE : mise en place du Conseil consultatif et des outils d'évaluation, mobilisation des écoles de l'Argenté.

à l'échelle du Peyrouat :

- poursuite et renforcement des dispositifs éducatifs actuels : accompagnement à la scolarité, activités socio-éducatives en dehors du temps scolaire (PARI),
- conforter la démarche Passeport Citoyen à l'école maternelle du Peyrouat,
- poursuite et renforcement des actions de soutien à la parentalité.

objectif 2 :

Accompagner la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine et favoriser l'inscription des habitants dans la dynamique de changement à travers :

La gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique :

- Remobiliser les habitants sur le respect du cadre de vie et des règles de vie collectives en prenant appui sur la mise en œuvre, par l'OPDHLM, des travaux d'attente et le chantier d'insertion.
- Renforcer l'engagement de partenaires dans la démarche de veille et la gestion des doléances et des plaintes.
- Poursuivre l'action en matière de prévention et lutte contre les addictions.
- Définir et mettre en œuvre une politique de gestion urbaine de proximité sur Fabre afin de prévenir l'aggravation des problèmes de dégradation des conditions d'habitat et de cohabitation émergents.

Perspectives d'actions :

- *Relance de la démarche GUP avec le groupe d'habitants issus de la démarche participative pour accompagner les travaux sur un travail orienté sur le respect (contrat locataire/bailleur, règles de vie commune, ...) et élargissement de la démarche à Fabre*
- *Signature de la convention GUP dans les 6 prochains mois.*

L'insertion sociale et l'accompagnement vers l'emploi :

- Poursuivre les actions en direction des publics les plus éloignés de l'emploi permettant d'aborder les problématiques d'insertion individuelle dans leurs multiples dimensions et visant à restaurer la personne dans sa capacité à agir.
- Prendre en compte les difficultés périphériques freinant l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, analphabétisation, santé, estime de soi, ...).
- Elargir et optimiser les démarches de construction et de "maillage" des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi en prenant appui sur :
 - la mise en œuvre du chantier Insertion dans le cadre de la réalisation des travaux d'attente, voire autres supports d'activités qui pourront être développés (clause insertion dans le cadre des marchés publics),
 - la préparation des relogements et la construction des parcours résidentiels.

Perspectives d'actions :

Mise en place d'un poste de Chargé de mission insertion sociale et économique chargé :

- *de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Insertion dans les 6 mois qui suivent la signature de la convention avec l'ANRU,*
- *de la construction des projets d'insertion, en synergie avec la mise en œuvre des relogements et en partenariat avec les MOUS Gens du voyage et la MOUS Relogement de l'OPDHLM, les acteurs de quartier et le Chargé de mission interquartier (cf. 2^e orientation).*

Culture et citoyenneté :

- Poursuivre la démarche participative et la mobilisation des habitants autour du travail sur la mémoire, le respect et la valorisation des transformations.
- Développer les actions culturelles contribuant à l'évolution des stéréotypes attachés au quartier et ses habitants, dans la perspective notamment de leur relogement et de leur intégration future dans d'autres quartiers (habitants du Peyrouat et du Rond).
- Développer des actions contribuant à la lutte contre la banalisation des discriminations

Perspectives d'actions :

- *Co-production des programmes d'aménagement des opérations prévues dans le PRU (école, parc Lacaze).*
- *Productions artistiques porteuses de l'idée de transformation.*
- *Adulte Relais du MRAP*
- *Formation / action en direction des acteurs sur le repérage des stéréotypes et des discriminations*

2. La Moustey

Evaluation / Diagnostic :

■ Le contexte socio-urbain :

- un quartier de taille modérée (991 habitants, 307 logements sociaux gérés par l'OPHLM des Landes au sein de la ZUS) mais un poids significatif à l'échelle de la commune (14 % de la population et 74 % du parc social communal),
- un parc composé de grands collectifs qui a subi, comme Le Peyrouat avec quelques années de décalage et à une échelle plus réduite, un phénomène de mutation sociale avec le départ progressif des fonctionnaires et employés, et l'accueil de ménages de plus en plus captifs et précarisés,
- en dépit d'une apparence relativement agréable et d'une réhabilitation récente (2003), la cité détient un positionnement fragile, avec :
 - une attractivité par défaut du parc collectif dans un marché local qui tend à valoriser l'habitat individuel avec, pour corollaire, un renouvellement important des habitants de la cité, des choix résidentiels contraints qui rendent complexe le maintien des équilibres sociaux,
 - une situation urbaine en entre-deux avec une bonne accessibilité du point de vue du fonctionnement de l'agglomération (RN124, centre ville de Mont-de-Marsan, rocade) mais une déconnexion du cœur de ville de Saint-Pierre-du-Mont renforcée par l'absence de liaison directe en transports en commun et l'environnement pavillonnaire en rupture avec cet ensemble collectif.
- des indicateurs sociaux issus du tableau de bord régional de la Politique de la Ville qui révèlent sur la zone d'observation :
 - une augmentation des familles monoparentales et des familles nombreuses qui tend à faire écho à la demande qui s'exprime auprès des acteurs sur le plan du soutien éducatif,
 - une évolution des indicateurs relatifs au chômage qui suit la tendance observée à l'échelle communale avec toutefois des taux nettement plus élevés sur le quartier,
 - une augmentation des problèmes de pauvreté et précarité contrastant avec les tendances observées sur le reste de la commune et en particulier, l'augmentation de la part des locataires à bas revenus et dépendants à 100 % des prestations sociales.

Profil des ménages	La Moustey	Commune
% familles monoparentales	32 %	21,4 %
% familles nombreuses (3 enfants et +)	15 %	15 %
Emploi :		
Part des demandeurs d'emploi sans formation ni qualification en 2004	17 %	8 %
Part des demandeurs d'emploi catégorie 1 de nationalité étrangère	16,5 %	8,8 %
dont femmes de plus de 25 ans	45,5 %	38,1 %
Revenus :		
% allocataires à bas revenus (valeur du seuil de bas revenus en 2004 = 735 €)	61,8 %	34 %
% dépendants à 100% des prestations	35,7 %	16 %

Augmentation de l'évolution annuelle en % de l'année N / N-1 (+ ou - 5 %).

■ La qualité du cadre de vie : gestion urbaine de proximité et tranquillité publique

Des avancées en terme d'aménagement et de gestion :

- une relative amélioration de l'image du quartier et du confort des logements à travers la réhabilitation mise en œuvre sur l'ensemble du parc (traitement des façades, réfection des revêtements de sol et des pièces humides),
- l'aménagement du terrain de football au sein de la résidence avec un groupe de jeunes du quartier encadré par l'éducateur sportif et le service Espaces verts de la Commune,
- la mise en œuvre d'une réflexion concertée sur la gestion urbaine de proximité, prenant appui sur le diagnostic réalisé par le cabinet Place qui a débouché sur une refonte de la convention entre AQM et l'OPDHLM en vue d'un renforcement de l'entretien des parties communes et, depuis 2006, l'embauche d'un gardien résidant sur place.

Des limites liées à la fragilité des améliorations apportées et la démobilisation des partenaires pour soutenir la démarche engagée :

- la réhabilitation dont la décision était en partie contestée (le maintien des tours) n'a pas eu d'effet sur l'attractivité de la cité et le changement d'image du secteur des bâtiments (7-8-9) qui demeure marginalisé, avec une forte emprise de la communauté gitane,
- des préconisations issues de l'étude GUP en termes d'intégration urbaine et d'embellissement des espaces résidentiels qui n'ont pu être mises en œuvre, laissant par là-même la démarche de requalification inachevée,
- un renforcement du nettoyage qui ne s'est pas accompagné d'un respect accru des espaces collectifs par les locataires,
- une persistance des dégradations, incivilités, sentiments d'impunité et un isolement des acteurs de quartier dans la gestion quotidienne, suite à la démobilisation des partenaires et des projets qui ont échoué :
 - amorce d'un dispositif de veille à travers le groupe de travail trimestriel "Diagnostic des populations" associant l'OPDHLM, les travailleurs sociaux, AQM et la Mairie mis en place en 2005 qui n'a pas perduré,
 - vide laissé par la disparition de "la Police de Proximité" dont le local aménagé à cet effet n'a été investi que 4 mois.
- un mal être des habitants pouvant déboucher sur des tensions sociales fortes entre communautés et l'expression de propos racistes.

Ce mal être s'accompagne d'un sentiment de délaissement et de captivité (aspirations au départ non satisfaites) que la perspective de rénovation du Peyrouat tend et tendra vraisemblablement à renforcer.

■ La prévention et l'insertion des personnes en voie de marginalisation

Des avancées liées à la structuration progressive du principal acteur de quartier (AQM) et la recherche d'ouverture sur l'extérieur :

- l'accompagnement à la scolarité et le renforcement du travail partenarial école / quartier à travers :
 - le suivi des élèves les plus en difficultés,
 - l'incitation des familles gitanes à la scolarisation en maternelle,
 - l'accompagnement scolaire avec les étudiants de l'IUFM qui constitue une des actions majeures en terme d'ouverture du quartier (30 % des inscrits non résidents à La Moustey). Il faut noter qu'il existe une réelle mixité au sein des établissements scolaires (territoire résidentiel dissocié du territoire de recrutement des équipements scolaires). Cette mixité de fait constitue un point d'appui important pour l'association, même si elle peut avoir pour conséquences une moindre visibilité des problèmes scolaires des élèves issus du quartier.

- la construction et l'élargissement progressif du projet social d'AQM à travers :
 - le travail d'accompagnement des jeunes : la mise en place de projets dont ils sont acteurs dans le cadre de l'Espace Jeunes (émergence d'un groupe de danses urbaines, écriture et représentation d'une pièce de théâtre, ...), projets qui attirent de plus en plus de jeunes extérieurs au quartier,
 - le développement d'une écoute et d'un dialogue avec les jeunes rencontrant des difficultés, qui a permis notamment d'éviter le décrochage éducatif de jeunes scolarisés,
 - la recherche d'une implication des habitants dans l'organisation des manifestations (fêtes de quartier, journée Santé, ...) et d'une meilleure intégration dans la vie locale,
 - l'élargissement des réponses en matière d'insertion (ateliers de valorisation de l'image de soi, café citoyen, ...),
 - des expériences de collaboration avec des partenaires extérieurs pour la mise en place d'actions en direction de certains publics et la mise en cohérence du travail sur les parcours d'insertion : ateliers santé, PAPRIQA, remise à niveau en français en partenariat avec le CLAP, point emploi, comité de repérage et de suivi des jeunes en ZUS, ...

- l'élargissement de la réponse insertion à travers notamment :
 - la mise en place récente d'une antenne emploi-insertion qui réunit, dans un même lieu (ancien local aménagé pour "la Police de Proximité") la Mission Locale, le Point Info RMI, ...,
 - une nouvelle approche des problèmes d'illettrisme issue du groupe de travail animé par le CLAP avec la mise en place d'accompagnement individuel par les bénévoles de la Croix Rouge dans les locaux du CMS.

Des limites liées à la précarisation de la population accueillie sur le quartier et au relatif isolement des acteurs de quartier pour faire face aux problématiques sociales complexes :

- difficultés à mettre en place et à maintenir un travail en réseau faute de moyens pour les animer (problèmes de disponibilité, absence de reconnaissance institutionnelle de ce temps de travail, ...) et/ou par réticence des partenaires à partager l'information,
- présence de nombreux ménages en difficultés sociales et psychologiques, avec pour corollaire des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale (notamment face aux adolescents), qui créent une pression forte sur l'association et dont l'intégration dans le quartier et au sein des actions d'AQM s'avère difficile, la mixité des publics étant mal acceptée par les participants,
- une forte demande des jeunes en direction de l'association (activités sportives, ouverture de l'Espace Jeunes, ...) qui interroge le projet éducatif en direction de ce public et alerte sur les risques de dérive vers un rapport consommation / offre de service.

objectif 1 :

Renforcer et structurer le travail en réseau et l'engagement des partenaires autour de l'association de quartier

La gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique :

- mettre en place un dispositif de veille en vue d'une meilleure prise en compte des dysfonctionnements menaçant la qualité du cadre de vie, la cohabitation et la sécurité des habitants,
- favoriser le relogement des ménages dont le mode de vie est peu compatible avec l'habitat collectif,
- poursuivre l'action en matière de prévention et de lutte contre les addictions,
- mobiliser les habitants sur le respect du cadre de vie et des règles de cohabitation en prenant appui sur la relance des réflexions sur la requalification de la cité (cf. Objectif 2).

Perspectives d'actions :

- *Mise en place d'une cellule de veille mensuelle associant Ville, AQM, OPDHLM, Police, Conseil Général, collègue.*
- *Repérage et analyse des besoins en relogement par l'OPDHLM, la Ville, AQM, le Conseil Général en vue de rechercher des solutions de logement adapté ou de nourrir le diagnostic PLH.*
- *Construction et mise en œuvre d'actions en faveur du respect du cadre de vie à partir de l'atelier habitants (cf. Objectif 2).*

La réussite éducative et le soutien à la parentalité :

- poursuivre et renforcer l'action d'AQM en structurant le partenariat autour de la veille éducative en vue d'affiner le diagnostic éducatif et d'améliorer les modalités de soutien,
- formaliser les engagements et les modes de fonctionnement afin de garantir une mobilisation pérenne des partenaires.

Perspectives d'actions :

- *Mise en place d'une cellule de veille éducative associant les établissements scolaires, la Ville, AQM, le Conseil Général, qui pourra déboucher sur la mise en place d'une ERE sur la base du diagnostic partagé que poseront les partenaires.*
- *Mandat institutionnel des acteurs animant et participant à la cellule de veille, évaluation et reconnaissance du temps de travail nécessaire.*

L'insertion sociale et l'accompagnement vers l'emploi :

- poursuivre les actions en direction des publics les plus éloignés de l'emploi, permettant d'aborder les problématiques d'insertion individuelle dans leurs multiples dimensions et visant à restaurer la personne dans sa capacité d'agir,
- prendre en compte les difficultés périphériques freinant l'accès à l'emploi (mobilité, estime de soi, santé, analphabétisme, ...),
- élargir et optimiser les démarches de construction et de "maillage" des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi :

Perspectives d'actions :

Le renforcement de l'action du point emploi en lien avec la mise en place d'un chargé de mission Insertion Sociale et Economique interquartier porté par la CAM.

Culture et citoyenneté :

- Soutenir AQM dans son projet de développement social et d'éducation à la citoyenneté à travers :
 - le développement du partenariat avec les structures locales oeuvrant dans le champ de la culture, l'éducation artistique et des loisirs,
 - le renforcement de l'ouverture sur des partenaires extérieurs en vue d'expérimenter de nouvelles pratiques et d'enrichir les savoir-faire des acteurs.

Perspectives d'actions :

- *Intervention de professionnels sur des projets artistiques et culturels pour accroître la qualité et le rayonnement des actions.*
- *Mise en place d'un appui méthodologique auprès d'AQM de type formation / action pour le développement du projet social et/ou l'expérimentation de nouvelles pratiques.*

objectif 2 :

Améliorer l'intégration urbaine et l'image résidentielle de la cité afin de prévenir les risques de dérive accrus par la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine sur le Peyrouat, jusque là situé en bas de l'échelle résidentielle du parc social de l'agglomération.

Perspectives d'actions :

- *Elaboration d'un projet d'aménagement et de requalification des espaces collectifs et publics articulant les deux échelles cité et quartier élargi, en partenariat avec l'OPHLM, la CAM et le Conseil Général.*
- *Mise en place d'un atelier habitants associant les résidents de la cité et du reste de la commune pour participer à l'élaboration du projet..*

3. Majouraou

Evaluation / Diagnostic :

■ Population et habitat

Avec **351 habitants** sur la zone d'observation, Majouraou représente un micro-territoire dépassant à peine 1 % de la population montoise.

Le parc de logements sur la zone d'observation du tableau de bord régional Politique de la Ville compte 134 résidences principales dont environ 1/4 occupés par des propriétaires et dont 69 % sont des logements sociaux.

La cité Majouraou, quant à elle gérée par l'Office HLM, regroupe **50 logements individuels groupés**, mis en service en 1972, dont une trentaine serait occupée par des gens du voyage sédentarisés.

■ Un déficit de connaissance et d'indicateurs permettant de poser un diagnostic

L'état des lieux et l'analyse de l'évolution de ce petit quartier se heurtent aujourd'hui :

- pour le tableau de bord régional, à l'absence de données en raison des seuils minimum en-deçà desquels les informations ne sont pas diffusables,
- pour l'Office HLM, à la non représentativité des éléments relatifs à l'occupation sociale, compte tenu de la faible participation à l'enquête triennale (40 %) et des renouvellements de locataires non déclarés.

D'après le Service Départemental d'Action Sociale, sur 39 familles connues :

- 15 sont bénéficiaires du RMI,
 - 3 sont suivies par l'UDAF (services majeurs),
 - 5 personnes sont suivies par le SPIP,
 - 11 enfants sont scolarisés en maternelle, 6 au collège, 4 familles ont inscrit leurs enfants au CNED et 1 enfant a repris la scolarité après une année d'inscription au CNED.
- Néanmoins, en l'absence d'information sur le nombre total d'enfants sur la cité, il n'est pas possible de tirer de conclusions (à titre indicatif, 30 mineurs de moins de 18 ans sont recensés à travers l'enquête triennale de l'OPHLM qui concerne moins de la moitié des locataires).

On notera que le taux de ménages sans voiture est nettement moindre sur ce quartier (18,7 %) en comparaison des deux autres et plus proche de la moyenne communale (15,3 %).

■ Un isolat, à l'écart du droit commun, régi par la loi du silence

Les observations des acteurs locaux convergent pour souligner le processus de marginalisation sourde à l'œuvre sur ce micro-territoire, d'où n'émergent que peu de doléances en dehors de quelques plaintes épisodiques des riverains (liées notamment à la présence de coqs).

Divers témoignages s'accordent pour mettre en avant :

- le délabrement des conditions d'habitat où se cumulent problèmes d'hygiène, problèmes techniques, de vétusté (chauffage coûteux, absence d'isolation) et problèmes de détériorations par les locataires eux-mêmes (démontage des équipements électriques, plomberie, sanitaire, ...),
- des problématiques sociales et éducatives qui se conjuguent : illettrisme, problèmes de santé liés à des addictions et/ou des pathologies familiales,
- l'emprise de quelques familles et un système de régulation interne qui tendrait à étouffer les conflits de voisinage (règlements de compte, non dépôt de plainte par peur des représailles, ...),
- des difficultés d'intervention auprès des familles : relation de confiance difficile à construire, absence d'attente en terme d'accompagnement d'un projet d'insertion, les services sociaux tendant à être cantonnés (plus qu'ailleurs, semble-t-il) dans une fonction "guichet".

■ Une distance avec les institutions qui se creuse

La présence des acteurs publics sur le site est extrêmement limitée en dehors du service social du Département, qui a mis en place et volontairement maintenu un mode d'intervention spécifique à ce site, les assistantes sociales intervenant directement auprès des familles, à domicile.

Bien qu'inscrit dans le Contrat de Ville au titre de "l'accompagnement de la sédentarisation et intégration des gens du voyage", aucune action n'a été engagée sur cette période mais les mêmes constats sont périodiquement exprimés de manière récurrente.

Les acteurs locaux partagent un sentiment d'impuissance face à la complexité de la situation actuelle, nourrie par un processus de renforcement des positions respectives avec :

- l'appropriation croissante et abusive par les résidents (ou de certains d'entre eux) des logements et plus largement du territoire de la cité (exemple d'un nouveau locataire qui n'a pas pu emménager dans le logement qui lui était attribué),
- la distance croissante du bailleur qui tend à lâcher prise (absence de dépôt de plainte face au saccage répété des logements) avec pour corollaire **la disparition du rapport contractuel locataire/bailleur**.
Il est probable que l'absence ou quasi-absence de loyers (3/4 des locataires ont une APL supérieure ou égale au loyer + charges), tout en expliquant l'absence d'impayé, contribue, effet pervers de l'APL, à la dilution du rapport locatif.
- l'attentisme des autres partenaires locaux en l'absence de motifs, de légitimité et/ou de stratégie collective pour intervenir.

Au-delà du rapport locataire/bailleur, c'est le rapport à la loi qui paraît devoir être reconstruit et en terme d'action publique, la reconquête d'une zone de non droit qui est en jeu.

Objectifs :

- **Rétablir la présence et la crédibilité de l'action publique** à travers :
 - le réinvestissement par l'OPDHLM de son rôle de propriétaire et de gestionnaire,
 - la mobilisation des pouvoirs publics pour assurer :
 - la sécurité et le respect des droits et devoirs civiques,
 - une approche globale des problématiques d'insertion individuelles et familiales.

- **Définir une stratégie sociale et patrimoniale de démarginalisation de la résidence** prenant appui sur un diagnostic partagé.

Perspectives d'actions :

- *Mise en place d'une cellule de veille associant l'OPHLM, la Ville, un ou plusieurs représentant(s) des services de l'Etat (Police, Justice, ...) et du Conseil Général, destinée à améliorer la gestion au quotidien (échange d'informations, réactivité des services, suivi, ...) et à construire une stratégie d'intervention sur ce site.*
- *Dépôt de plainte ou main courante systématique.*
- *Réalisation d'un état des lieux du patrimoine et de l'occupation sociale par l'OPHLM.*
- *Aménagement d'un lieu sur le quartier dédié à l'action publique, qui pourra dans un premier temps permettre la mise en œuvre du projet "Atelier Santé" du service social du Conseil Général.*

3**Le dispositif de conduite**

1 - Les instances de pilotage

Le dispositif de pilotage proposé s'inscrit dans le prolongement de celui défini dans le Contrat de Ville 2000-2006, avec néanmoins des adaptations basées sur les enseignements issus de l'évaluation.

Il s'articule sur :

→ le Comité de Pilotage

Composition :

Les signataires :

- le Préfet des Landes, délégué territorial de l'ACSé
- les Maires de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont
- le Président du Conseil Général des Landes
- le Président de la Communauté d'Agglomération du Marsan
- le Président de l'OPHLM des Landes,
- la Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales

Les partenaires associés :

- le Préfet de Région
- le Président du Conseil Régional
- l'Inspecteur d'Académie
- le Procureur de la République

L'équipe de Direction de projet :

- les Chefs de projet communaux
- le Chef de projet Etat

Pourront être invités au Comité de Pilotage les membres du Comité Technique ou autres partenaires compétents sur les sujets à l'ordre du jour.

Mission et modalités de fonctionnement :

Instance de décision, maître d'ouvrage du CUCS, il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- l'examen des programmes d'actions et la validation ou l'adaptation des propositions faites par la Direction de projet,
- le bilan annuel des actions engagées dans le cadre du CUCS, de la mobilisation des politiques de droit commun et, le cas échéant, la définition des réorientations stratégiques à prévoir.

Il pourra être réuni à la demande de la Direction de Projet sur des questions ciblées relatives à certaines thématiques ou quartiers et nécessitant un arbitrage des partenaires.

→ La Direction de projet

Composition :

Elle sera assurée par une équipe associant :

- les 2 Chefs de projets communaux, qui ont la proximité du terrain et des élus,
- le Chef de projet Etat.

Missions :

Chargée du pilotage opérationnel de la codirection générale du CUCS, l'équipe de Direction de projet assurera :

- la préparation et la gestion des appels à projet ainsi que l'accompagnement des opérateurs dans le montage des projets,
- la préparation des Comités de Pilotage auxquels elle apportera un appui technique d'aide à la décision,
- la préparation des programmations annuelles en lien avec le Comité technique dont elle assurera l'animation,
- la mobilisation des services au sein des institutions partenaires en lien avec le Comité technique,
- la coordination des réflexions stratégiques (études, formation/action, ...),
- la mise en œuvre du dispositif d'évaluation avec l'appui du Comité technique,
- la préparation et l'animation du Conseil Local du CUCS.

Les Chefs de projet communaux assureront en outre le pilotage opérationnel et la coordination des projets territoriaux propres à chaque Commune.

Modalités de fonctionnement :

Afin de faciliter et d'optimiser le fonctionnement de l'équipe, il est proposé de définir quelques règles de fonctionnement pour garantir :

- le pilotage et l'efficacité du dispositif : mise en place d'un pilotage tournant avec prise en charge, tour à tour par l'un des trois, de la préparation, de l'ordre du jour, de l'animation et du compte-rendu éventuel,
- un espace de réflexion et de discussion : mise en place de rencontres régulières (même de courte durée).

L'équipe de Direction de projet sera mandatée par le Comité de Pilotage par une lettre de mission conjointe, déclinant les missions, tâches et moyens pour chacun de ses membres.

→ Le Comité technique

Composition :

Cette instance, qui interviendra en appui technique à la Direction de projet, réunira les représentants des signataires :

- le référent CUCS du Conseil Général,
- le référent CUCS de la Communauté d'Agglomération,
- le référent CUCS de l'OPDHLM,
- le référent CUCS de la CAF.

Il pourra être élargi selon l'ordre du jour aux référents CUCS désignés au sein des services de l'Etat déconcentrés et en tant que de besoin à toute personne qualifiée pouvant apporter une expertise sur les thèmes de travail à l'ordre du jour.

Les référents désignés seront mandatés par chaque institution et présentés au Comité de Pilotage faisant suite à la signature du CUCS.

Missions :

Le Comité Technique interviendra en collaboration avec la Direction de projet sur :

- la préparation des programmations annuelles,
- l'articulation des différentes politiques de droit commun,
- la mise au point et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation et la gestion de l'observatoire local,
- la participation aux réflexions stratégiques par l'enrichissement en continu du diagnostic et de l'évaluation.

Modalités de fonctionnement :

Il sera animé par la Direction de projet et se réunira en tant que de besoin et au moins 4 fois/an.

→ Le Conseil Local du CUCS

Composition :

- les référents CUCS membres du Comité technique élargi,
- les acteurs de terrain oeuvrant sur les quartiers,
- les porteurs de projets,
- les associations et groupes informels d'habitants impliqués dans les actions sur les quartiers,
- les personnes qualifiées susceptibles d'enrichir le débat ou d'apporter une expertise selon les thèmes.

Missions :

Dans le prolongement du dispositif de préparation du CUCS, cette instance constitue un espace d'information, de réflexion et de débat sur la base des bilans annuels qui seront préparés par la Direction de projet.

Modalités de fonctionnement :

Il sera réuni une fois par an avant le Comité de Pilotage portant sur le bilan annuel, et l'équipe de Direction de projet en assurera l'animation.

2 - Le suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation, qui sera décliné dans la 2^e phase en articulation avec la mise au point des objectifs opérationnels et programmes d'actions, s'appuiera sur :

- la mise en place d'un tableau de bord de suivi global des actions et financements mobilisés,
- l'adaptation des outils d'observation actuels mis en œuvre par les partenaires afin de permettre un suivi des évolutions sur les quartiers prioritaires en cohérence avec l'observatoire qui sera défini par la DIV.
- la définition d'outils d'évaluation spécifiques des programmes d'action (moyens et résultats),
- les différentes instances de pilotage, avec l'appui méthodologique éventuel d'un prestataire extérieur.

Mont-de-Marsan, le

Pour l'**Etat**,
Le Préfet, délégué territorial de l'ACSE

Etienne Guyot

Pour la **Ville de Mont-de-Marsan**,
Le Sénateur-Maire

Philippe Labeyrie

Pour la **Ville de Saint-Pierre-du-Mont**,
Le Maire

Jean-Pierre Jullian

Pour le **Conseil Général des Landes**,
Le Président

Henri Emmanuelli

Pour la **Communauté d'Agglomération Montoise**,
Le Président

Jean-Pierre Jullian

Pour l'**OPHLM des Landes**,
Le Président

Joël Goyheneix

Pour la **Caisse d'Allocations Familiales des Landes**,
La Directrice

Chantal Rémy

GLOSSAIRE

- ABS** : Association Bois et Services
ACSE : Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
ADAVEM : Association Départementale d'Aide aux Victimes Et de Médiation
AIREL : Association Intercommunale Rencontre Enfance Loisirs
ALIFS : Association du Lien Interculturel Familial et Social
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
ANRU : Agence de Rénovation Urbaine
APL : Aide Personnalisée au Logement
AQM : Association du Quartier de la Moustey
ASV : Atelier Santé Ville
- CAF** : Caisse d'Allocation Familiales
CAM : Communauté d'Agglomération du Marsan
CDIAE : Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique
CIDF : Centre d'Information sur les Droits de la Femme
CIV : Comité Interministériel à la Ville
CLAP : Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion
CMS : Centre Médico-Social (service social du Conseil Général)
CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
CODES : COmité Départemental d'Education pour la Santé
COFIL : Comité de Pilotage
COS : Centre d'Orientation Sociale
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- DDTEFP** : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DIV : Direction Interministérielle à la Ville
- ERE** : Equipe de Réussite Educative
- GEIQ** : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion e le Qualification
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
- IUFM** : Institut de Formation des Maîtres
- LA SOURCE** (centre de soins pour toxicomanes)
- MOUS** : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
- OPDHLM** : Office Public Départemental d'Habitation à Loyer Modéré
- PAARU** : Programme Aquitain d'Accompagnement au Renouvellement Urbain
PAPRIQA : Point Accueil Prévention Risques Informations Quartiers Addictions
PARI : Programme d'Action pour la Réussite et l'Insertion
PIL : Prévention Insertion pour le Logement
PLH : Programme Local de l'Habitat
PRE : Projet de Réussite Educative
PRU : Projet de Rénovation Urbaine
- RMI** : Revenu Minimum d'Insertion
RP : Recensement de Population

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

ZRU : Zone de Redynamisation Urbaine

ZUS : Zone Urbaine Sensible